

## Coordination des programmes en éducation thérapeutique du patient

CODE 008-102

Acquérir et développer les compétences nécessaires à la coordination de programmes.

### OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

**Acquérir, développer et satisfaire les compétences nécessaires à la coordination de programmes.**

**Des compétences techniques :** Conception des dispositifs d'intervention et d'analyse des données ainsi qu'à la stratégie d'animation des équipes. **Des compétences relationnelles et pédagogiques :** Développement des apprentissages et aux échanges au sein des équipes et avec les partenaires. **Des compétences organisationnelles :** Planification et à l'évaluation des actions menées, à l'identification des canaux de communication les plus appropriés.

### ELEMENTS FORTS

Connaître les différents aspects de l'éducation thérapeutique  
Connaître la méthodologie et la stratégie de mise en place de l'éducation thérapeutique  
L'élaboration d'un programme d'éducation  
Concevoir un programme d'ETP conforme aux recommandations de la HAS et aux textes en vigueur

### PERSONNES CONCERNEES

Tous professionnels soignants assurant des missions de coordination de programme d'ETP

### CONTENU DETAILLE DE LA FORMATION



La révision du cahier des charges des programmes d'Education Thérapeutique du Patient (ETP) vise à clarifier et à structurer les compétences des coordonnateurs de

programmes dans son arrêté du 14/01/2015 relatif au cahier des charges des programmes d'ETP modifiant l'arrêté du 2/08/2010 relatif aux compétences requises pour dispenser ou coordonner l'éducation thérapeutique du patient. Le rôle et les missions des coordonnateurs de programmes ETP ont été réajustés et précisés. Cet arrêté stipule que les coordonnateurs des programmes doivent justifier une formation de 40h de niveau 2, spécifique aux compétences de coordination développées dans l'annexe 2 de l'arrêté du 2/08/2010. Les coordinateurs doivent pouvoir bénéficier d'une formation de 80 heures de formations s'ils interviennent dans le programme d'ETP (40h de formation de niveau 1 : pour dispenser l'ETP et 40 h de formation niveau 2 pour coordonner un programme).

## **CONTENU**

### **Connaître les différents aspects de l'éducation thérapeutique**

- L'éducation thérapeutique, la loi et la déontologie.
- Le concept d'éducation thérapeutique : définitions et objectifs.
- L'éducation thérapeutique intégrée aux soins.
- Les caractéristiques des maladies nécessitant un programme ETP.

### **Connaître la méthodologie et la stratégie de mise en place de l'éducation thérapeutique**

Le diagnostic éducatif :

- La notion de contrat d'éducation, l'élaboration et la négociation des objectifs éducatifs en termes de compétences.
- Les informations nécessaires à la continuité des soins en équipe pluridisciplinaire.

### **L'élaboration d'un programme d'éducation**

- La méthodologie du montage d'une séquence éducative.
- L'évaluation des compétences acquises par le patient.
- Les différents outils d'évaluation.

### **Concevoir un programme d'ETP conforme aux recommandations de la HAS et aux textes en vigueur**

- Champs cliniques couverts par le programme.
- Parcours des patients concernés par le programme d'éducation ou critères d'inclusion.
- Objectifs et modalités de mise en œuvre du programme.

Coordination et évaluation selon les indicateurs HAS en vue d'une demande d'autorisation ARS.

**DUREE** 6,00 jour(s)

Pour les dates et prix des prochaines séances : consulter « Rechercher une formation » sur notre site ou nous contacter.



**INFIPP SCOP S.A. – 26 rue Francis de Pressensé, 69623 VILLEURBENNE Cedex**  
**Tél. 04 72 69 91 70 Email. infipp@infipp.com**

